

Représentation de l'Ontario

Je crois qu'avec ces arguments-là nous pourrions peut-être pour une fois dire que la bureaucratie a été corrigée, que la bureaucratie ne nous a pas dit de tout faire et que la bureaucratie, si elle fait des erreurs, eh bien, nous sommes ici pour les corriger!

Monsieur le président, je voudrais voir, parce que je connais le nord de l'Ontario très bien, une circonscription de plus en Ontario, je le conçois, à cause de la situation géographique. Étant donné également que je connais fort bien la situation du nord-ouest québécois, je voudrais que le ministre, le gouvernement surtout, considère la situation du nord-ouest du Québec au même titre, non pas à titre privilégié, non pas à titre opportuniste, mais à titre de principe tout court pour le Québec et l'Ontario. Je voudrais que l'honorable ministre donne cette garantie-là pour que nous puissions être certains que les deux bills seront considérés comme il se doit au comité des privilèges et élections pour que, lorsque ce bill reviendra à la Chambre, nous puissions considérer ces deux circonscriptions ou ces deux régions de part et d'autre pour donner enfin justice et à l'Ontario et à la province de Québec.

M. Claude Tessier (Compton): Monsieur l'Orateur, je veux être très bref, mais je veux profiter de l'occasion de ce projet de loi afin de souscrire à certains principes indifféremment d'où qu'ils puissent venir à la Chambre. J'aimerais qu'on sache que lorsqu'on parle de servir la population au-delà des statistiques, je souscris entièrement à ce principe, et je suis même prêt à y travailler à toutes les occasions qu'il me sera possible de le faire. Je voudrais aussi, lorsqu'on parle de redistribution de la carte électorale que l'on comprenne bien le travail du député. Je pense que la disparition de l'honorable chef du Parti Crédit Social du Canada, il y a quelques semaines, est un exemple. Je pense qu'il ne faudra pas simplement profiter de l'occasion pour le mentionner mais, dans les faits, j'espère que tous les honorables députés sauront tirer une leçon et, effectivement, se comporter en conséquence. Je veux maintenant me faire le porte-parole en particulier des députés des régions rurales.

Je voudrais aussi que la Commission sache que faire des campagnes électorales n'est pas un art impossible, mais que cela doit se faire dans des conditions qui soient normales, et faire des campagnes électorales, c'est aussi pour les circonscriptions rurales, et en particulier pour les circonscriptions rurales. On devra tenir compte là aussi des considérations et des conditions particulières des circonscriptions rurales parce que, actuellement, on a voulu encore là faire une règle statistique en disant: Les circonscriptions rurales ne sont pas tellement peuplées. Il reste une chose: les frais qui accompagnent les campagnes électorales dans les circonscriptions rurales nous causent des situations impossibles. Je voudrais aussi souscrire à ceux qui disent que les fonctionnaires ou la bureaucratie ne devraient pas dépoliariser nos circonscriptions. Cela est une façon bureaucratique mais qui devrait, à mon sens, être corrigée, parce que les circonscriptions existent comme des entités sociales et cela doit être respecté comme tel.

Je voudrais aussi jeter un cri d'alarme contre les statistiques et la bureaucratie. Il y en a qui prédisent la disparition des circonscriptions rurales. Moi je pense que l'avenir est dans les circonscriptions rurales et qu'un jour il faudra définitivement faire mentir les statistiques. Je pense que cela est aussi une responsabilité gouvernementale que de laisser les gens là où ils sont dans les conditions qu'ils acceptent et qui sont accepta-

[M. Rondeau.]

bles. Je suis en faveur des ajustements proposés par l'honorable ministre et je pense que si de tels ajustements sont motivés à l'extérieur de l'Ontario qu'ils devraient être reçus dans la province de Québec ou dans d'autres provinces.

D'autre part, je voudrais servir un avertissement à mes honorables vis-à-vis parce que, effectivement, je voudrais qu'ils sachent que lorsqu'ils nous donnent l'impression que nous, les députés du côté ministériel, nous sommes d'éternels persécuteurs publics, des éternels persécuteurs du petit, je regrette infiniment mais je pense que je peux être un député libéral tout en respectant toutes les libertés fondamentales et même les régions où la population est moins dense.

J'aimerais ajouter qu'il n'est pas tout de dire qu'il ne faut pas faire de partisanerie politique mais qu'il faut se comporter en conséquence. Tantôt j'ai entendu les accusations de l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette) à l'effet que dans telle, ou telle circonscription, la circonscription de tel ministre, circonscription de tel député qui a peut-être une image différente, mais moi je pense que cela c'est faire de la partisanerie politique et, tant et aussi longtemps que je serai à la Chambre, je veux que l'on sache que je m'inscrirai en faux contre ce genre d'insinuations.

Pour une fois je suis parfaitement d'accord avec l'honorable député de Shefford (M. Rondeau) qui dit que certains reproches peuvent être faits et doivent être faits à la Commission. Je pense que c'est possible puisque le débat d'aujourd'hui en est une preuve éclatante. J'espère aussi que les nouveaux ajustements viendront, comme une preuve tangible, nous prouver que c'est possible de corriger, sinon les erreurs de la bureaucratie du moins les ajustements qui nous paraissent nécessaires. Donc, qu'on corrige la bureaucratie, et cela je le répète, et je suis même prêt à y travailler. Pour conclure, monsieur l'Orateur, j'accepte les ajustements proposés par l'honorable ministre, mais qu'il soit possible à tous les honorables députés—et je pense que c'est là le sens de la proposition de mes honorables vis-à-vis—qu'il soit possible à tous les députés pour les mêmes bonnes raisons, à condition qu'elles soient énoncées et connues et, par la suite, que la Chambre puisse en décider.

Cependant, je suis contre l'idée, et je le répète, qu'on veut répandre que nous, du côté ministériel, nous sommes des éternels persécuteurs des petites régions et des régions défavorisées. Qu'on corrige réellement et positivement les vrais problèmes avec les vraies solutions et, personnellement, je serai prêt à vous appuyer. Je voterai pour la motion de l'honorable ministre, et je dirai même à l'honorable député de Villeneuve et à ses voisins immédiats que j'y suis prêt, et que s'il y avait un vote ici, je serais prêt à appuyer leur proposition, parce que c'est une proposition de bon sens, et moi, comme député, même du côté ministériel, je suis prêt à voter dans le bon sens. Je veux aussi qu'on sache que l'honnêteté et la sincérité n'appartiennent pas seulement à un parti, mais tant et aussi longtemps que je siégerai ici, si on doit se conduire avec honnêteté et sincérité, je serai toujours de ce côté.

[Traduction]

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, c'est avec surprise, stupéfaction et regret que je participe au débat de cet après-midi. Il est tout à fait inconcevable qu'une institution qui prétend administrer un pays aussi civilisé et évolué que le Canada n'ait pas réglé pour la prochaine décennie, par une décision prise au cours de la dernière